Section FO des commerciaux AXA France

INDEMNISATION DU DOMICILE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE CONDAMNE AXA

SOMMAIRE

- ★ Indemnisation du domicile : AXA Condamné.
- ★ Courrier à la Direction.
- ★ NOTE DE FRAIS : Référé et constat d'huissier.
- ★ E-IARD.
- ★ Ipad pro 2.
- ★ Objectifs 2016 : des objectifs à rendre malade !
- ★ Gardez précieusement vos agendas salesforce ou autres.
- ★ Rappel : La DEC n'est pas obligatoire !
- ★ Vos délégués FO

Indemnisation du domicile : C'est 200 € par mois selon la cour d'appel de Grenoble !

Il s'agissait d'une décision très attendue, pour notre ancien collègue bien sûr, mais aussi pour notre syndicat.

Comme d'autres juridictions avant elle (6), la cour d'appel de l'Isère vient donc de condamner, à son tour, AXA sur l'indemnisation du domicile. En revanche, et à la surprise générale, ladite cour n'a pas osé donner à sa décision une portée générale. À ce titre nos avocats restent vraiment dubitatifs.

Pour autant, cette 7ème condamnation consécutive démontre bien, à travers la constance de ces décisions, qu'il y a bien un manquement de la part de l'employeur... de référence !

Il est évident, pour la plupart d'entre nous, que l'immobilisation d'une partie de notre domicile à des fins professionnelles ne relève pas d'une vue de l'esprit mais bien d'une réalité incontestable.

Seule AXA, même si elle sait pertinemment que ce fait est avéré, n'entend pas donner à ce sujet, l'issue qu'il mérite et ce en toute objectivité. Cependant cette nouvelle décision change la « donne » !

Si AXA n'hésite pas à tout mettre en oeuvre pour augmenter la productivité de ses commerciaux, sans se soucier vraiment des conséquences sociales et physiologiques, elle demeure en revanche toujours peu encline à indemniser comme il se doit celles et ceux qu'elle emploie.

Nous considérons que ce sujet devrait être porté par tous les syndicats tant cette demande repose sur une réalité incontestable. Afin de laisser tout l'espace au dialogue et au bons sens, notre syndicat vient d'adresser, sur ce thème, une demande d'ouverture de négociation (voir ci-dessous) à la Direction !

Lettre à la Direction

Monsieur le Directeur,

Le 15 février dernier, la cour d'appel de Grenoble a condamné les sociétés constituant AXA France, au titre de l'indemnisation du domicile et ce à hauteur de 200 € mensuels.

Il s'agit de la septième condamnation consécutive sur ce sujet. L'ensemble de ces décisions de justice atteste à la fois de la pertinence de notre démarche mais surtout du bienfondé de la demande.

On peut toujours feindre de l'ignorer, mais chacun sait que ce sujet doit faire l'objet d'un examen lucide en vue d'une codification pertinente.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir ouvrir, dans les meilleurs délais, une négociation sur ce thème.

Personne ne pourrait comprendre qu'une entreprise comme AXA ne puisse pas prendre en compte les légitimes demandes de celles et ceux qui donnent au quotidien toute leur énergie pour faire de l'Entreprise ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer nos sentiments les plus cordiaux.

Pour FO Franck MULLER Philippe GENSSE

Circulaire sur les frais : L'étrange comportement de la Direction !

Décidément le dernier contrôle URSSAF constitue bien selon nous, une véritable aubaine pour la Direction. Nous avons pour notre part pris contact avec cet organisme en lui soumettant notamment les 4 pièces considérées comme « indispensables » à la validation et donc au paiement des frais. De toute évidence, le niveau d'exigences d'AXA paraît bien supérieur à celui préconisé par l'organisme.

Afin de connaître avec précision la réalité des exigences de l'Urssaf, nous avons essayé de mettre à l'ordre du jour du CCE la question suivante : Demande de restitution sur le libellé précis et intégral des observations et préconisations formulées par l'urssaf lors du dernier contrôle pour le réseau AEP.

Nous avons eu le désagrément de ne pas voir apparaître notre question à l'ordre du jour du CCE. Plus surprenant encore, la Direction a tout fait pour éluder notre question en séance, en tentant par des manoeuvres peu glorieuses, de ne pas répondre à notre interrogation pourtant précise et bien que l'employeur soit tenu d'apporter à l'instance ces éclairages qui nous tiennent tous en haleine !

Ce mutisme en dit long sur l'objet et la motivation d'une entreprise qui n'a pour idée fixe... que de réduire les frais généraux et les frais des commerciaux en particulier.

Autrement dit, et nous le supposions, AXA s'appuie bel et bien sur cet examen pour consolider et renforcer les contrôles sur l'activité des commerciaux et réduire l'utilisation de l'enveloppe des frais où l'analyse des pochettes devient, à certains endroits, abusivement tatillonne.

FO a pour sa part informé la Direction qu'elle procédera à des constats d'huissiers et à des référés si la validation des frais était refusée en absence d'agenda salesforce**. Deux dossiers seront déposés d'ici la semaine prochaine.** Cette situation est vraiment regrettable !

Et voilà l' e-IARD dans le réseau !

Annoncé comme presque condamné il y a quelques mois, voici que nous arrive avec la volonté de répondre à la stratégie de l'entreprise d'équiper nos clients, l'e-IARD. L'objectif d'équipement est de 20 % du portefeuille AEP d'ici 2020 avec un objectif de qualité de service élevé...

Pour obtenir cette qualité de service, la Direction n'a rien trouvé de mieux que de confier la commercialisation et la gestion des e produits à la plateforme du Maroc alors que la structure de Wasquehal dispose déjà de toutes les compétences pour effectuer ces opérations.Tous les commerciaux (exceptés) les classes D auront vocation à commercialiser, par étapes successives les e produits IARD. Un pilote sur des clients orphelins est prévu d'ici Avril. Si vous souhaitez obtenir le dossier complet de présentation, nous vous invitons à vous rapprocher des élus FO.

L'IPAD Pro Arrive !

L'iPad pro avant son déploiement généralisé prévu entre septembre et décembre 2016 fera l'objet d'un pilote dès juin auprès de 150 commerciaux des 5 régions. Ce nouvel outil doté d'un clavier-housse et compatible aux Imprimantes Air Print est annoncé comme tout en 1. Il remplacera l' iPad 3 et le PC newton. À en croire la Direction ce nouvel outil devrait simplifier le travail des commerciaux. Espérons-le !

Objectifs 2016 : des objectifs démesurés !

Drôle de spirale que celle dans laquelle s'est engagée la Direction pour l'exercice 2016 en termes d'objectifs. Pour peu on finirait par croire que l'adage pourtant maintes fois démenti, où les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, ne toucherait pas la noble maison. Les niveaux hallucinants retenus au plan national et encore rehaussés par la mécanique de la surenchère régionale ,et ce pour tous les segments de marché dans un contexte d'effectifs resserrés doit nous alerter sur les moyens qui seront mis en oeuvre pour les atteindre. La pression qui risque, non, qui va être instaurée pour atteindre les objectifs fixés par l'employeur sera forte et chronique. Afin d'atteindre un nouveau pic de productivité l'entreprise scrutera à la loupe tous les leviers la favorisant. Elle n'aura qu'un seul regret, qu'une journée ne fasse pas plus que 24 heures. Moins d'autonomie, plus de contrôles, 2016 s'annonce comme une année de risques psychosociaux sans précédent. FO tire la sonnette d'alarme. Les rythmes des machines, des marchés, ou des ambitions AXA, ne sont pas calés sur les fréquences physiologiques et humaines !

Tirez et gardez précieusement vos agendas hebdos ou mensuels Salesforce (ou autres) !!!

Les mouvements d'effectifs constituent dans le réseau une singularité qui ne s'est jamais démentie au fil des années. Et c'est souvent lorsqu'on est astreint à quitter le réseau que l'envie de faire reconnaître ses droits bafoués est la plus forte. Parmi ceux les moins respectés, figure en première ligne, celui du non respect du temps de travail, où les 35 heures, ne sont jamais observées. Nous avons de notre coté tenté à plusieurs reprises d'obtenir des expertises sur le temps de travail, des expertises que nous n'avons jamais pu obtenir faute de « majorité ». Alors, à plusieurs reprises nous avons été contraints de saisir les tribunaux pour obtenir le paiement des heures supplémentaires. À chaque fois une pièce du puzzle manquait au(x) juge(s) pour donner raison aux demandeurs. Ce chaînon manquant, c'est l'agenda Salesforce. Nous vous invitons donc, dans votre intérêt et pour **votre usage personnel**, à le renseigner précisément sans omettre la moindre partie de votre activité quotidienne pour faire apparaître, tous les tâches, tous les actes, quels qu'ils soient ! Comme Salesforce ne relève pas l'ensemble de notre activité, prenez soin de conserver toutes les autres informations utiles. La Direction veut le beurre, l'argent du beurre et par excès la crémière ! Elle va l'avoir, mais... sur le dos !

Rappel : La DEC est, et reste FACULTATIVE !!!!!

Pris dans leur frénétique chasse à la rentabilité, ce qui a été arrêté comme facultatif, devient sous la pression descendante... vivement conseillé, même pour celles et ceux dont l'OMP est supérieure à 130 % ou celles et ceux dont les résultats parlent pour eux depuis des années. Pourtant, nous vous confirmons que cette méthode est, et reste facultative ! **En cas de problème contactez un élu FO !**

VOS DÉLÉGUÉS

NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FILOMENA Mickael	03	06 76 25 63 49	FERRARI Éric	06	06 11 74 97 76
CORDILHAC Myriam	30	06 31 37 83 41	**BELMONTE Jean Pierre**	34	06 48 64 00 30
MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97	MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13
FESSARD Didier	08	06 89 86 80 64	HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79
NIKOUE Patrick	21	06 13 04 35 47	RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40
VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82	JACQUES James	55	06 73 95 86 96
MULLER Franck	55	06 82 99 69 15	BRACAVAL Alexandre	59	06 33 56 56 27
FLAMENT Philippe	59	06 12 38 72 98	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
MARTIN Evelyne	62	06 51 04 94 22	**HERRMANN Roland**	67	06 32 77 79 16
RATSIAJETSINIMARO Déra	67	06 78 30 37 96	BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85
GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34	GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	WOJAK Eric	80	06 27 36 49 15
BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86	CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
STAAL Hervé	33	06 87 29 21 85	DUCOS Muriel	65	05 62 96 25 90
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	OSZUST Jordi	65	06 76 82 73 95
PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27	CHAUX Pierre	87	06 20 95 79 06
BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31	LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42
ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82	**LE TIEC Philippe**	29	06 21 03 06 76
TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36	BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90
CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95	DITTIERE Patrice	49	06 07 73 70 96
LE SAOUT Patrice	50	06 87 93 34 85	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	**ALTINDAG Hasan**	93	06 08 53 27 89

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Cotisations 2016

Inspecteurs : 180 € **EI : 165 €** **EB : 135 €**

Nom..... Prénom.....Adresse.....

☏.....Email .....

Fait à.....le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : Patrice DITTIÈRE 11, rue Adèle Considère – 49 320 BRISSAC QUINCÉ